



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATIONS N° 2 et N° 3 DU PLAN D'URBANISME DIRECTEUR DE LA VILLE DE NOUMEA

Par arrêté provincial n° 2632-2023/ARR, la modification n° 2 et la modification n° 3 du plan d'urbanisme directeur de la ville de Nouméa sont soumises à enquête publique conjointe du 16 août au 31 août 2023 inclus.

L'enquête publique conjointe porte sur :

- la procédure de modification n° 2 du plan d'urbanisme directeur de la ville de Nouméa relative à l'ouverture à l'urbanisation la vallée de Sakamoto,
- et la procédure de modification n° 3 du même plan d'urbanisme directeur relative à l'évolution de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Kuendu Beach », la suppression de certains emplacements réservés et diverses adaptations mineures au règlement et ses documents graphiques.

Les projets de modification du plan d'urbanisme directeur comprennent chacun un rapport présentant les modifications envisagées. La modification n° 2 comporte également un dossier d'évaluation environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance des dossiers :

- à l'annexe FERRY de la mairie de Nouméa, 19 rue Jules Ferry, 1er étage, service du développement urbain, du lundi au vendredi de 7h15 à 15h30 ;
- au service aménagement et urbanisme de la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens de la province Sud - 24 Route de la Baie des Dames - Ducos - Nouméa, du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 et de 12h15 à 16h00 ;
- sur le site internet de la province Sud : <https://www.province-sud.nc>
- sur le site internet de la Ville : <https://www.noumea.nc>

Pendant la durée de l'enquête, outre la faculté de consigner les observations directement sur les registres d'enquête, le public peut adresser par écrit, à monsieur le commissaire enquêteur, François BREUGNON, en mairie de Nouméa, BPK1, 16 rue du Général MANGIN, 98 800 Nouméa, à l'attention du service du développement urbain, des courriers que le commissaire enquêteur, après en avoir pris connaissance, annexe au registre d'enquête cité supra. Le public peut également communiquer ses observations par voie dématérialisée sur le site internet de la province Sud ou à l'adresse pud-noumea@province-sud.nc

Monsieur François BREUGNON, retraité et diplômé de l'école d'architecture de Paris La Défense et de l'université Lyon 2, est nommé commissaire enquêteur. Il est notamment chargé de l'ouverture des registres d'enquête, de réunir les observations présentées, de clore les registres à l'expiration du délai ci-dessus indiqué en y annexant les correspondances qui lui auront été remises ou adressées, dûment visées par ses soins et de centraliser les dossiers d'enquête déposés à l'annexe FERRY de la mairie de Nouméa et à la direction l'aménagement, de l'équipement et des moyens de la province Sud.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recueillir les observations, à l'annexe FERRY, aux dates suivantes :

- Mercredi 16 août 2023 de 9h à 12h
- Mercredi 23 août 2023 de 9h à 12h
- Jeudi 31 août 2023 de 12h à 15h30

Dès leur réception, les rapports et les conclusions d'enquête publique sont disponibles à l'annexe FERRY de la mairie de Nouméa et à la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens de la province Sud - service de l'aménagement et de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, le public peut s'adresser à Madame Céline BAGUENARD, chargée d'études en charge des évolutions réglementaires, à l'annexe FERRY de la mairie de Nouméa, 19 rue Jules Ferry, 1er étage, service du développement urbain.